

Image not found or type unknown



## Suspension des visites a domicile

Par **grocon**, le **30/03/2014** à **13:03**

Bonjour, cher amies internautes; suite a un départ de la Juge mon ordonnance concernant les visites a domicile de ma fille , ont étai modifier par des visites médiatiser, de plus j'avais demandé un report d'audience, parce que je travailler en interim, la juge n'en a pas tenu compte et l'audience c'est dérouler sans moi, je vois plus ma fille, et je n'est droit a aucune aide, percevant le RSA, JE SUIS EXCLU DE TOUS AIDES de manière sélective et illégal; ma fille vas sur ces 15 ans.

Bagarre tu éviteras,  
En vis tu resteras.

Cordialement